

- ▶ Services techniques (véhicules, matériels divers et subventionnables) : 71 610€
- ▶ Bâtiments et divers (aménagement, travaux subventionnables) : 113 820€
- ▶ Projet « Plaine d'Amont » (restaurant scolaire, études) : 2 063 640€
- ▶ Voiries, espaces verts dont pluvial avenue de l'Hers : 188 330€
- ▶ Divers (logiciels, accès PMR, solde Bordeblanche 133 200 €) : 206 198€

**TOTAL** 3 200 000€

Les dépenses prévues ne seront réalisées qu'en fonction des moyens budgétaires disponibles. Prévisions ne veut pas dire dépenses, il y aura des priorités à définir entre la préservation du patrimoine et les investissements en matériels.

## LA SITUATION PREVISIONNELLE DE LA COMMUNE AU 31/12/2018

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Charges courantes 692.144€	Produits services 256.800€	Remboursement capital 390.000€	<b>Épargne brute 100.986€</b>
Frais de personnel 1.415.000€	Impôts 1.535.815€	Opérations équipement 3.200.000€	Dotations, fonds divers 610.000€
Subventions, contributions 199.877€	Dotations 595.749€		Subventions 271.593€
Autres 38.567€	Autres 100.710€		Emprunt 1.100.000€
Intérêts 42.500€			Cessions 545.500€
<b>Épargne brute 100.986€</b>			Fonds de roulement 961.921€
<b>2.489.074€</b>	<b>2.489.074€</b>	<b>3.590.000€</b>	<b>3.590.000€</b>

## TAUX DE TAXES 2018

Les taux des impôts locaux, pour la part communale, doivent être votés chaque année pour le 15 avril. Le Conseil Municipal réuni le 12 avril a voté les taux suivants :

	2016	2017	2018
<b>Taxe habitation</b>	13,27%	13,54%	13,81%
<b>Foncier bâti</b>	19,66%	20,05%	20,45%
<b>Foncier non bâti</b>	93,51%	95,38%	97,29%



Depuis 2014 nous avons dû faire face à la baisse des dotations de l'état et de l'intercommunalité. Nous avons limité l'évolution de la fiscalité tout en garantissant un service public de qualité. Nous y sommes parvenus grâce à la bonne gestion et aux efforts de tous.

Le budget 2018 s'inscrit dans une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement et la poursuite d'un plan d'investissements qui se veut réaliste. Outre la réalisation d'un restaurant scolaire, des études seront réalisées au cours de cette année pour construire de nouveaux équipements sportifs.

Par une gestion optimale et rigoureuse l'équipe municipale souhaite apporter à nos concitoyens des équipements à la hauteur des besoins, tout en maintenant un bon niveau de qualité dans les prestations assurées à tous les baziégeois, notamment dans les secteurs de la famille et de « l'enfance/jeunesse ». 2018 sera l'année des engagements tenus.

Le Maire,  
Jean-François ROUSSEL

## LE BUDGET 2018

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année.

Par cet acte le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour l'année civile.

Le budget se présente en deux parties :

- ▶ Une section de fonctionnement qui retrace les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la commune.
- ▶ Une section d'investissement qui présente les programmes nouveaux ou en cours. Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

## LE FONCTIONNEMENT

### Les recettes

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (cantine, ALP...), aux impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières), aux dotations versées par l'État, à l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité.

Elles progressent de 3,31%.

Les produits des services (chapitre 70) se stabilisent après une forte augmentation en 2017.

Au chapitre 73 les bases d'imposition ont été réévaluées de 1,24% (loi de finance 2018) et les taux ont été augmentés pour la dernière fois du mandat de 2%.

Au chapitre 74 l'État s'est engagé à maintenir les dotations au niveau de l'année 2017. Les subventions de la CAF sont aussi en augmentation du fait d'un accroissement des effectifs des écoles et de la prise en charge d'une partie du salaire de la nouvelle responsable Enfance-Jeunesse.

Le chapitre 13 correspond au remboursement par l'assurance des arrêts maladies de plus de 30 jours.

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation
70 - Produits des services et du domaine	255 730,00 €	256 800,00 €	0,41%
73 - Impôts et taxes	1 488 048,00 €	1 535 815,00 €	3,21%
74 - Dotations, subventions et participations	567 900,00 €	595 749,00 €	4,90%
75 - Autres produits de gestion courante	71 700,00 €	71 700,00 €	NS
76 - Produits financiers	20,00 €	10,00 €	NS
77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €	4 000,00 €	NS
13 - Atténuations de charges	22 000,00 €	25 000,00 €	13,63%
<b>Total</b>	<b>2 409 398,00 €</b>	<b>2 489 074,00 €</b>	<b>3,31%</b>

### Les dépenses

Elles représentent les charges qui reviennent chaque année et qui sont nécessaires au fonctionnement des services : les frais de personnel, les subventions versées par la commune aux associations, les intérêts d'emprunts, etc.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en légère augmentation notamment du fait des postes suivants :

- ▶ Augmentation des prix d'achat des repas : +8000€
- ▶ Maintenance des constructions : +5000€
- ▶ Travaux sur matériel roulant : +8000€
- ▶ Habilitations obligatoires des agents techniques : +7000€
- ▶ Impact des normes réglementaires (analyse qualité de l'air dans les écoles) : +6000€
- ▶ Augmentation du prix du gaz au 1er janvier : +6,90%

Les frais de personnel (chapitre 012) qui représentent 59,25% du budget restent stables, l'arrivée d'un nouvel agent est compensée par un départ en retraite.

Les atténuations de produits (chapitre 014) correspondent au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Ce prélèvement permet une redistribution des ressources au profit des collectivités les moins favorisées.

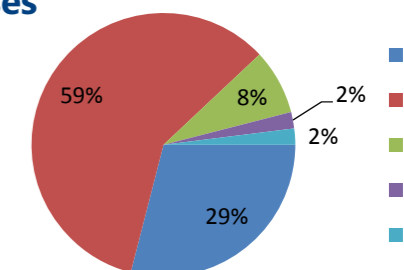
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont relativement stables.

Les charges financières (chapitre 66) sont constituées par les intérêts des emprunts et diminuent au fil du temps sauf si la collectivité décide de recourir à de nouveaux emprunts.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitres	BP 2017	BP 2018	Variation
011 - Charges à caractère général	684 019,00 €	692 144,00 €	1%
012 - Charges de personnel	1 416 000,00 €	1 415 000,00 €	-1%
014 - Atténuations de produits	30 000,00 €	30 000,00 €	0%
65 - Autres charges de gestion courante	202 766,00 €	199 877,00 €	-1%
66 - Charges financières	55 940,00 €	42 500,00 €	-24%
67 - Charges exceptionnelles	8 155,00 €	8 567,00 €	5%
<b>Total</b>	<b>2 396 880,00 €</b>	<b>2 388 088,00 €</b>	<b>-0,5%</b>

### Pour 100€ dépensés

Charges générales	29€
Frais de personnel	59€
Autres charges de gestion courante	8€
Charges financières	2€
Autres	2€



## L'INVESTISSEMENT

### Les recettes

Les recettes sont constituées par l'épargne dégagée du fonctionnement, l'emprunt, les subventions, le fonds de compensation de la TVA et de la taxe d'aménagement. Elles comprennent les éléments suivants

- ▶ Chapitre 10 : Le FCTVA et la taxe d'aménagement dont 500 000€ LIDL (taxe due sur toute nouvelle construction)
- ▶ Chapitre 13 : Subventions atelier municipal
- ▶ Chapitre 16 : Emprunt

Investissements			
Dépenses		Recettes	
Total des opérations de dépenses	3 200 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers, réserves	610 000,00 €
Emprunts et dettes	390 000,00 €	13 - Subventions d'investissement reçues	271 593,00 €
		16 - Emprunts	1 100 000,00 €
		024 - Produits de cession d'immobilisation	545 500,00 €
		<b>Total recettes</b>	<b>2 527 093,00 €</b>
		Autofinancement	1 062 907,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 590 000,00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 590 000,00 €</b>

### Les dépenses

La section d'investissement est liée aux projets de notre commune. Elle regroupe les dépenses de matériel, de véhicules, de constructions et le remboursement du capital de la dette. Toutes ces dépenses font varier la valeur et la nature du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement sont constituées des éléments suivants :

- ▶ Restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées au 31/12 dont fonds de concours LIDL 245 380€) : 296 903€
- ▶ Équipements écoles (retroprojecteurs, mobilier, matériel divers) : 13 436€
- ▶ Sécurité, environnement (alarmes, panneaux, matériel) : 38 013€
- ▶ Projet LIDL (versement taxe aménagement) : 208 050€